

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 6 juillet 2015 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2015-06-05**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 11
- Absents exc. 4
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation
29 juin 2015**Objet****Chasse : Seuil
d'indemnisation des
propriétaires****Date d'affichage**
7 juillet 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Domin.	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER J.-Marie		
Mme MARTIGNON Sonia		

Etaient excusés :

Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à M. MULLER Jean-Marie
M. MARION Julien	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Chasse : Seuil d'indemnisation des propriétaires

Monsieur le maire rappelle que lors de la mise en place des nouveaux baux 2015-2024, les propriétaires fonciers ont optés pour la répartition du produit de la chasse.

Le conseil municipal a la possibilité de fixer un seuil d'indemnisation des propriétaires fonciers, seuil en dessous duquel l'indemnité qui leur est normalement due ne sera pas versée.

Par délibération du 4 avril 2006 ce seuil a été fixé à trois euros.

Monsieur le maire propose de reconduire ce seuil d'indemnisation pour les nouveaux baux 2015-2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De reconduire le seuil de trois euros d'indemnisation des propriétaires fonciers. Si la part qui revient à un propriétaire est inférieure ou égale à trois euros, celle-ci ne sera pas versée. Le produit non réparti sera abandonné à la commune à compter de la location de l'année 2015.

Fait à Silly-sur-Nied, le 6 juillet 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet

